

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 24

Vereinsnachrichten: Société de cavalerie de la Suisse occidentale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pris aussi l'étui de chirurgie et de dentiste, ou imaginer une caisse simple dans laquelle on introduirait le havre-sac et les deux étuis d'instruments. En cas de déballage, la caisse resterait au chariot et son contenu seulement arriverait à la place de pansement.

La commission compétente, réunie dernièrement à Olten, s'est décidée pour la seconde alternative. Le havre-sac d'ambulance sera donc introduit dans le service sanitaire des armes spéciales et sera renfermé avec les étuis dans une caisse particulière. On verra à employer la caisse de pharmacie ou les caisses de pansement des bataillons dans ce but. Peut-être pourra-t-on aussi y introduire une certaine réserve du matériel médical.

Le nouveau modèle de trousse militaire a obtenu l'approbation de la commission. Il a dû en être employé un certain nombre d'exemplaires aux cours sanitaires de cette année.

Enfin, M. le médecin en chef est parvenu à obtenir à bon compte d'excellents appareils hémostatiques d'après Esmarch. Chaque appareil consiste en une bande élastique longue de 4 mètres et large de 7 $\frac{1}{2}$ centimètres, d'un tube de caoutchouc de 1 $\frac{1}{2}$ mètre. Le prix en est de 6 francs. Dans peu de temps, toutes les ambulances seront munies chacune de deux de ces appareils, qui feront d'ailleurs partie aussi du matériel sanitaire des corps.

Nous ne prétendons pas donner une opinion sur les modifications qui sont en partie décidées, en partie encore à l'étude et qui ne prendront que dans quelques mois une forme définitive.

Mais il y a une partie de la communication de M. le médecin en chef à laquelle nous croyons qu'aucun médecin militaire ne marchandera la louange, c'est celle où il annonce qu'on cherchera à diminuer encore le nombre des médicaments de la troupe, et à les fournir dans la forme sous laquelle ils doivent être administrés.

Nous comprenons très bien que si l'on était appelé à désigner dans une pharmacie toutes les drogues qui pourraient être nécessaires à la troupe, on serait encore modéré en se contentant des flacons qui sont dans nos caisses de pharmacie, mais lorsqu'on en vient au fait et au prendre, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'avec l'iode, l'onguent mercuriel, la quinine, l'opium, l'ipeca, le perchlorure et quelques autres on peut porter secours à toutes les indispositions de la troupe. L'idée de trouver dans le havre-sac de pharmacie les médicaments dans la forme sous laquelle ils seront administrés, nous sourit tout particulièrement. Ce principe est déjà admis pour toutes les pharmacies de voyage que l'industrie privée met à la disposition du public. Elles ont toutes l'opium ou la quinine sous la forme de pilules exactement dosées. Le médecin passera moins de temps à préparer les remèdes et ceux-ci seront bien plus exactement dosés.

Les autres modifications demandent à être vues pour être jugées. Nous ne croyons pas en tout cas qu'un seul de nos collègues se plaigne d'une trop grande simplicité dans la caisse de pansement.

Il est facile également de justifier l'introduction de l'appareil d'Esmarch dans notre *instrumentarium* sanitaire ; à la simple description de la méthode, chacun a senti qu'il s'agit d'un fait capital pour la chirurgie militaire. Les médecins militaires seront heureux d'apprendre que l'autorité fédérale n'a pas tardé à en enrichir nos caisses de pansement.

(Bulletin de la Société médicale de la Suisse romande.)

SOCIÉTÉ DE CAVALERIE DE LA SUISSE OCCIDENTALE.

L'assemblée générale de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale s'est réunie le 28 novembre dernier, à Lausanne, sous la présidence de M. le capitaine Couvreu. Tous les cantons romands y étaient représentés, à l'exception de Neuchâtel.

Le rapport sur la marche de la Société pendant l'année courante constate que son champ d'activité s'est étendu ; son action s'est déployée efficacement dans des circonstances assez diverses. Elle a reçu de nombreux témoignages d'encouragement, et le nombre de ses membres, qui s'était accru de 75 en 1873, a continué à augmenter sensiblement, puisqu'il y a eu 78 adhésions en 1874.

Une des questions à l'ordre du jour était l'organisation de tirs au mousqueton et au revolver, dans le but de procurer aux dragons et aux guides l'occasion de se familiariser avec leurs nouvelles armes. L'assemblée s'est prononcée en principe pour l'établissement de pareils tirs, et elle a renvoyé cette affaire au comité, afin qu'il étudie la manière dont il convient de mettre cette idée en pratique.

M. le lieutenant de dragons d'Albis, de Lausanne, a lu un travail plein d'intérêt sur quelques modifications de détail concernant l'uniforme et sur la fourniture de chevaux aux officiers de cavalerie. Il demande que la Confédération, agissant à leur égard comme pour les recrues, ait toujours à la disposition des officiers un nombre suffisant de chevaux qualifiés pour le service de la cavalerie légère. Ces chevaux leur seront vendus sous certaines conditions. Une discussion approfondie a suivi la lecture de ce rapport, dont les conclusions ont été adoptées, sauf deux propositions concernant la suppression de la fourragère et l'introduction de la giberne pour l'officier.

L'assemblée a pris connaissance des dispositions de la nouvelle loi militaire fédérale relatives à la cavalerie. Elles constituent un progrès marqué sur l'organisation précédente, la Confédération étant prête à s'imposer des sacrifices pour avoir une cavalerie plus nombreuse et mieux montée.

Le comité a été réélu pour une période de 2 ans. MM. Grand, colonel fédéral, et Clavel, lieutenant de dragons, n'ayant pu accepter de continuer à en faire partie, ont été remplacés par MM. de Cerjat, lieutenant-colonel, et Kohler, brigadier.

Enfin les membres de la Société ont examiné un équipement de cheval pour officiers, avec nouveau système de fontes, présenté par M. d'Albis. Il se recommande par sa simplicité et sa solidité ; son introduction rendrait certainement de bons services dans l'armée.



SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL, DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE.

L'assemblée générale annuelle s'est réunie, à Lausanne, le 5 décembre, à l'hôtel du Faucon, sous la présidence de M. le colonel Burnand. Quarante officiers étaient présents.

M. le major Lochmann a fait une exposition d'un haut intérêt sur les travaux de fortification autour de Paris pendant le dernier siège, d'après les données fournies par les rapports de MM. les colonels Schumacher et Burnier. A son exposé, M. le major Lochmann a joint un album contenant un grand nombre de croquis relevés sur place par ces deux officiers.

M. le colonel Melley montre à l'assemblée une excellente carte des environs de Paris, à l'échelle de $\frac{1}{49402}$, imprimée à Vienne pendant la guerre ; cette carte a vraisemblablement été levée avant la guerre par des officiers allemands déguisés en civil.

M. le lieutenant Guiger de Prangins fait un exposé des diverses fusées amorces d'ordonnance en usage dans notre artillerie et produit quelques modèles à l'appui de sa communication.

M. le capitaine van Muyden montre à l'assemblée un nouveau télémètre de M. le major Le Boulangé et en explique le fonctionnement.

M. le Dr Dufour donne d'intéressants détails sur les moyens employés par la chirurgie militaire pour arrêter les hémorragies, suivant la nature des secours à